

N° D'ORDRE : 2017-132

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **E X T R A I T**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Pouvoirs : 01

Excusés : 01

Absent: 01

Qui ont pris part

à la délibération : 27

Date de convocation : 21 novembre 2017.

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - M. BLANC Romain (arrivé à 19H25) - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h55) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME BALS Fabienne (arrivée à 19H20) - MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - M. GRAZIANI Frédéric - MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - MME LEVY Séveryn - M. CORNU François -- M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : M. BLANC ROMAIN à M. le Maire.

Excusés : MME LABROUSSE Sylvie

Absent : M. PAPINIO Raoul

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

8 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACQUISITION DE LA PROPRIETE FLICHE BERGIS

Dans le cadre du projet d'acquisition de la propriété Fliche Bergis auprès de l'Établissement Public Foncier de la Région PACA, Monsieur le Maire expliquera à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qu'il convient d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Monsieur le Maire précise que le montant demandé sera le plus élevé possible.

Monsieur le Maire rappelle que cette acquisition se fera pour un montant de 900 000 € T.T.C et concerne les parcelles cadastrées section B n°968 pour partie (la bâtisse principale) section B n°129, situées Avenue Fliche Bergis au Pin ROLLAND.

Aussi, après avoir donné toute précision utile, Monsieur le Maire demandera à l'Assemblée de l'autoriser à solliciter une aide financière d'un montant le plus élevé possible auprès du Conseil Régional pour l'acquisition de la propriété Fliche Bergis.

Le Conseil délibérant :

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le projet d'acquisition de la propriété Fliche Bergis ;

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention pour un montant le plus élevé possible auprès du Conseil Régional dans le cadre du projet d'acquisition de la propriété Fliche Bergis.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 novembre 2017, pour extrait conforme.

**Signé: Le Maire,
Gilles VINCENT**